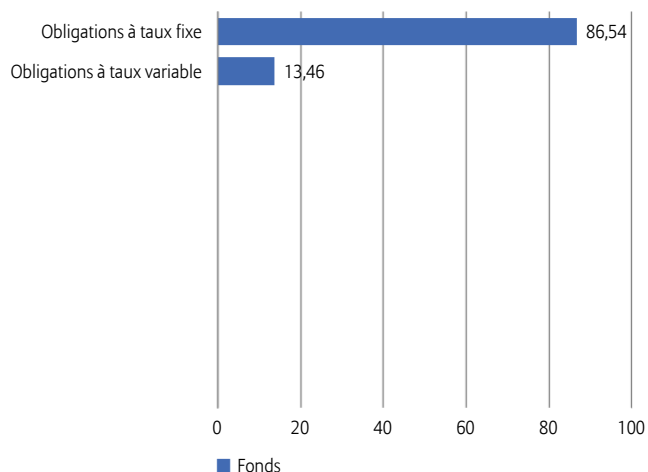


Structure du portefeuille

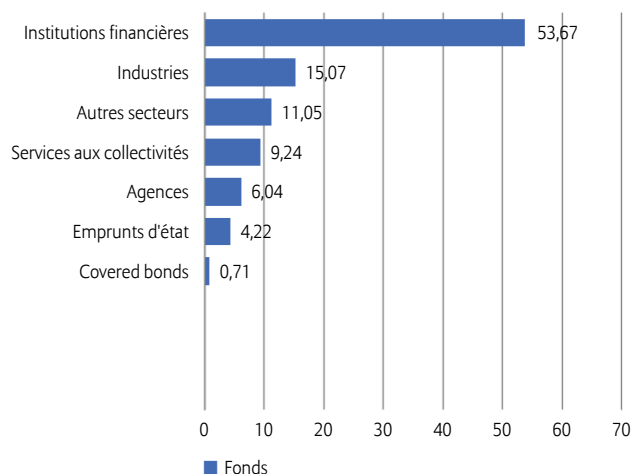
Répartition par classe d'actif (%)



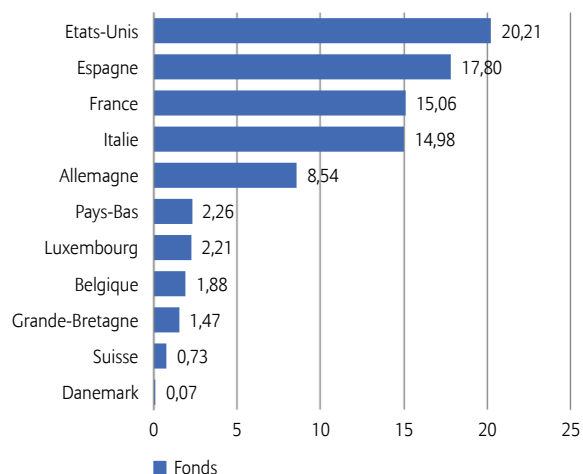
Principaux titres (en % de la VM et hors liquidités & Repo)

Bank of America Corp	8,85
RCI Banque SA	6,21
Intesa Sanpaolo SpA	4,21
ALD International SA	3,93
Morgan Stanley	3,87
BBVA Senior Finance SAU	3,81
Spain, Kingd. of (Ter.)	3,71
FADE - Fondo de Amortizacion del Deficit Electrico	3,55
Goldman Sachs Group Inc, The	3,36
Barclays Bank Plc	3,04
Total	44,54

Répartition sectorielle (%)



Répartition géographique (%)



Opportunités

- + Un placement court terme peu risqué qui présente historiquement une faible volatilité et un univers d'investissement de notation minimum A-2 de la Communauté européenne.
- + La sélection de titres du marché monétaire en euros repose sur la prise en compte de critères financiers et de critères d'investissements socialement responsables.
- + La stratégie de gestion a pour but de limiter l'exposition du fonds au risque de taux et au risque de crédit.

Risques

- Risque de crédit : si l'émetteur fait défaut, le coupon et/ou le nominal des actifs risque de ne pas être intégralement payé, leur valeur baissant, celle de l'OPC s'en trouve diminuée.
- Risque sectoriel de taux : l'univers de taux étant très large, certains segments sont plus volatils que d'autres.
- En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et celui-ci verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Informations clés du fonds sous-jacent

Indice de référence	EONIA
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH - Frankfurt
Date de création	09/06/2003



Gestionnaire de fonds

Vincent Tarantino
(depuis le 10/06/2003)

Commentaire du gestionnaire

La Banque centrale européenne (BCE) a conservé ses principales mesures monétaires lors du Conseil le 9 mars, ne changeant pas significativement le ton de ses commentaires mais adoptant une position interprétée plus dure par les marchés, la hausse de l'inflation en zone euro (+2%) et une amélioration de la croissance économique aidant.

Avec une reprise de l'économie – qui n'est pas encore assez visible – le Conseil a de nouveau signalé que les taux directeurs resteraient aux niveaux actuels ou inférieurs bien après l'achèvement du QE (assouplissement quantitatif), soit a priori 2017, rien n'est moins sûr.

Mais la BCE a affirmé être confiante quant au fait que la croissance continuerait de s'affermir et de prendre de l'ampleur, soulignant que le risque de déflation avait en grande partie disparu mais que l'ensemble des mesures étaient encore nécessaire pour consolider la situation et provoquer la hausse des salaires et de l'inflation sous-jacente.

Soulignons que le dernier TLTRO (Targeted Longer-Term Refinancing Operation - prêts ciblés) a vu une demande très forte et inattendue à 234 milliards d'euros consolidant la liquidité des banques au sein de la zone.

Sur les marchés obligataires, l'écart OAT/Bund (obligations d'état français/allemand) reste élevé. L'incertitude sur les élections françaises poussant à certains dégagements préventifs.

Les taux courts restent quant à eux ancrés à des niveaux historiquement bas, L'Euribor 3 mois et l'Eonia fixant respectivement à -0,33% et -0,35%.

L'importante hypothèque politique pesant, l'attentisme restera de rigueur dans la zone.

Outre-Atlantique, sans surprise, le 15 mars la banque centrale américaine (FED) relevait son objectif des Fed Funds de 25 points de base de 0,75% à 1% et restait prudente pour l'avenir, se disant attentive à l'inflation. Elle n'a pas augmenté ses prévisions de relèvements et projette toujours deux nouvelles hausses des taux en 2017.

Du côté des prévisions économiques, elle n'a pas révisé ses indicateurs concernant la croissance, 2% comme prévu en décembre. Elle ne prend donc pas encore en compte les projets de relance budgétaire de l'administration Trump.

Remarques importantes

- La Fiche Info Financière, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement. L'information sur les coûts et les frais se trouve dans la Fiche Info Financière.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23).
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, France Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 3, boulevard des Italiens – F-75113 Paris Cedex 02, France – Tél. : +33 1 73 05 73 05. www.allianzgi.com

